



Question écrite

La société Les Pénates SA est sortie de la caisse de pension de la RCJU !

A la lecture du rapport de gestion 2023 de la caisse de pension du Jura, qui est disponible sur son site internet, il est indiqué en page 20 que la société Les Pénates SA est sortie de la caisse de pension du canton du Jura.

Pour rappel et selon ce qui est inscrit sur le site lespenates.ch :

« La société Les Pénates SA agit dans le cadre de la politique de développement définie en matière de prestations à la population dans le domaine de la santé et du social.

...

Cette société gère ainsi en son sein la société Les Planchettes SA qui est chargée de gérer un EMS/UVP ainsi que l'accueil temporaire, le centre de jour Le Bois Husson Sàrl, la société Les Bennelats Sàrl qui gère les appartements protégés et l'organisation d'aide et de soins à domicile SERAINO Sàrl.

Cette société, conformément à la volonté populaire exprimée, restera exclusivement en mains publiques. »

A noter que, toujours selon les chiffres du rapport de gestion 2023, la compensation financière pour sortir de la caisse de pension de la RCJU est de 64% du capital de libre passage des assurés !

En conséquence, et sachant que l'unique actionnaire de toutes ces sociétés est la commune de Porrentruy, il est demandé au Conseil municipal de répondre aux questions suivantes :

- 1. Est-ce que les autres sociétés, à savoir Les Planchettes SA, Le Bois Husson Sàrl, Les Bennelats Sàrl et Seraino Sàrl sont toujours affiliées à la caisse de pension de la RCJU ?**
- 2. Est-ce que la liste des employés de Les Pénates SA est bien de 4 personnes, à savoir uniquement les membres de direction ? Ou y a-t-il d'autres personnes qui bénéficient de ce changement et si oui combien ?**
- 3. Quelle a été l'approche et la réflexion du Conseil municipal pour se positionner sur ce retrait de la caisse de pension de la RCJU ? Et quel est le montant des frais engendrés par ce changement (compensation) ?**
- 4. Le Conseil municipal est-il à l'aise avec cette décision qui d'une part engendrerait, cas échéant, une inégalité entre les employés de ces différentes sociétés et d'autre part peut paraître comme une décision surprenante pour une entreprise en main communale ?**

Porrentruy, le 26 septembre 2024

Pour le groupe Le Centre

Cyril Friche